

**Relevé de conclusions de la séance
Du 13 décembre 2005**

Co-Présidents : Catherine REYSSAT ; Jean NEBAS

Elus municipaux : Danièle GANDILLON, Michel GENDREAU

Membres : ARTHUR Jacques ; Grégory BELY ; Ghislaine BERTHEAU ; Bruno BLANCHARD ; Robert BONNIFET ; Agnès CANTIN ; Roland COLLOT ; Jacques DUBE ; Sylvie DUPUIS DULUC ; Claude EPAMINONDAS ; Jean-Claude GAUDIN ; Mireille GUERINEAU ; Yannick KERVRAN ; Olivier Le MAUR ; Gérard MACKE ; Francis MATHIEU ; Jean-Michel MINIOT ; Sylvie MIOT ; Denis MOUTTE ; Rémy PERRIN ; Jean Paul RICHET ; Anne RIFFAUD ; Sylvaine SALAUN ; Jacques THIOLETT

Service Vie Participative et Maison Communale des Services Publics: Nicole DESCAZEUX ; Robin DEGREMONT ; Anne-Cécile RESCOURIO.

Excusé(e)s : Karine CASAMAYOU ; Eric COTILLEAU ; Gérard RICHARD

Absents : Sylvie DUBUC ; Christian JAIFFRAI

Intervenants : Gérard NEBAS, Adjoint au Maire chargé de la Tranquillité publique et de la Réglementation, Jean Louis BUSSONNAIS, Directeur de la réglementation, de la prévention, de la médiation et de l'organisation de la sécurité, Michel GOURJAULT, chef du service Organisation de la sécurité ; Yves MORISSEAU, Président de l'APAS (Association Prévention, Assistance et Sécurisation), André BOUHIER, Directeur de l'APAS Marc LAMBERT, Directeur de la régie des Eaux ; Olivier THOMAS, Directeur du service Voirie.

Passation de pouvoir :

Suite à la démission de Fabienne RAVENEAU, le Maire a chargé Michel GENDREAU d'assurer les fonctions d'adjoint à la voirie. Comme ces fonctions ne sont pas conciliables avec celles d'un co-président, il a par conséquent, chargé Catherine REYSSAT, conseillère municipale, d'assurer la co-présidence du conseil.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 11 octobre 2005

Le compte rendu est validé par l'ensemble du conseil.

2/ La Tranchée : éventuelle installation d'une aire de passage des gens du voyage

Sur un projet d'une telle importance, la concertation auprès des membres du conseil de quartier et des habitants est nécessaire, elle est un outil d'aide à la décision pour les élus du conseil municipal qui prendront la décision.

Gérard NEBAS insiste sur le fait que le choix du terrain n'est pas encore entériné. Il précise également que l'installation de la mission évangélique sur ce terrain au début de l'été 2005 a bien été une décision des élus niortais, suite à l'installation sauvage sur le parking de l'IUT d'une soixantaine de caravanes en pleine période d'examen. Il regrette cependant qu'aucune explication n'ait alors été fournie aux riverains.

2 aires d'accueil des gens du voyage sont situées sur la commune de Niort : l'une à Noron et l'autre à la Mineraie. La Communauté d'Agglomération de Niort, qui gère les aires, prévoit l'installation d'aires à taille réduite sur l'ensemble de son territoire afin d'éviter les rassemblements massifs (des projets sur Echiré, Vouillé, Aiffres, le Marais sont en cours d'étude). Tous les espaces utilisés en dehors de ces aires sont illégaux. La Ville de Niort engage **systématiquement** une procédure d'expulsion lorsqu'une installation sauvage est constatée. On sait que beaucoup d'enfants sont scolarisés, aussi, le temps moyen d'occupation de ces aires est d'environ 8 mois dans l'année.

Hormis ces aires d'accueil permanent, le Préfet impose à Niort ou l'une de ses communes limitrophes d'installer une aire de grand passage. La vocation de cette aire est complètement différente d'une aire d'accueil :

en effet, une aire de grand passage est destinée à accueillir **ponctuellement** (en général pendant la période estivale) et **provisoirement** (périodes courtes : 1 à 2 semaines consécutives au maximum) des missions évangéliques (2 à 3 par an).

La CAN doit donc trouver un terrain à Niort ou à proximité selon plusieurs critères de sélection. Le choix doit tenir compte de:

- *une accessibilité facile* depuis les grands axes de circulation
- *une superficie conséquente* car ces missions évangéliques accueillent en général un nombre de caravanes important (de 60 à 80)
- *une acceptation du site par les utilisateurs* : le terrain choisi devra convenir aux usagers
- *une tolérance par les riverains*

En revanche ce type d'installation ne nécessite pas de gros travaux d'aménagement sinon un point d'eau et un branchement électrique.

Réactions :

Vous trouverez en pièce jointe la déclaration lue par Monsieur EPAMINONDAS, concernant toutes les inquiétudes des riverains.

Outre les remarques faites par Monsieur EPAMINONDAS

Un membre du public s'étonne d'une telle installation dans une zone classée SEVESO

↳ Le périmètre SEVESO sera restreint à 500 mètres très prochainement.

Un membre du conseil de quartier craint que Saint Florent ne devienne « un quartier dépotoir » : en effet le site de La Tranchée jouit déjà d'une mauvaise réputation liée au bois, une grande partie du quartier est inscrite dans le périmètre SEVESO du fait de la présence d'Arizona Chemical et Sigap Ouest, et la crainte de voir s'installer un site d'enfouissement des déchets (cf article Nouvelle République du 25/11/2005).

Plusieurs membres du conseil de quartier s'inquiètent des apports de gravats et de matériaux sur un terrain rue de la Thomasserie, appartenant à une famille des gens du voyage. Gérard NEBAS s'engage à imposer au propriétaire l'enlèvement de ces matériaux déposés illégalement.

Conclusion :

Gérard NEBAS insiste sur le fait qu'à ce jour aucune décision n'est prise et s'engage à revenir devant le conseil de quartier pour exposer les suites données à ce dossier.

Rodolphe CHALLET propose la mise en place d'un groupe de suivi du projet, avec des membres du conseil de quartier.

3/ Rue Jean Jaurès - proposition d'aménagement d'un mini rond point :

il s'agit d'un aménagement sur le débouché de l'avenue Saint-Jean d'Angély. Une présentation d'un premier projet a déjà été faite lors du conseil du mois de mars 2005. Comme proposé au cours de cette réunion, le service voirie a étudié la possibilité d'aménagement d'un mini rond-point.

A ce jour reste à définir :

- le positionnement de l'arrêt de bus

Le principe du projet est inscrit sur la programmation des travaux 2006
7 places de stationnement seront supprimées.

Mise au vote :

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 24

4/ Point sur les restrictions d'eau par Marc LAMBERT, Directeur de la régie des eaux

Le dernier arrêté ainsi qu'un document indiquant l'origine des approvisionnements en eau début décembre, l'état des ressources et l'état de la consommation, ont été transmis aux membres du conseil.

Aujourd'hui, la ville est toujours en situation critique et toujours au niveau d'alerte 2 (4 niveaux d'alerte)

De gros efforts d'économie d'eau ont déjà été réalisés grâce à la mobilisation des citoyens et des services de la Ville :

25% d'économie sur les consommations des années précédentes réalisée :

- au travers du respect des arrêtés préfectoraux par les usagers Niortais, pour 10 à 15 %,
- grâce aux réparations de fuites pour 10 à 15% également)

Mais cela reste insuffisant au regard de l'étiage en cours, il faut donc maintenir le niveau de vigilance.

En outre, le respect des arrêtés Préfectoraux d'interdiction de l'irrigation a également contribué au passage de l'été 2005.

La Ville de Niort quant à elle poursuit ses efforts :

↳ d'une part dans la détection des fuites: une récupération réalisée de plus de 10% en 1 année ainsi que la remise en état des conduites avant tous travaux de voirie.

↳ le service des espaces verts veille à travailler des essences peu ou pas consommatrices.

L'arrêté de limitation des usages en eau en vigueur est reconduit. La situation reste très préoccupante pour l'année 2006.

Une cellule de crise a lieu le 5 janvier 2006 pour faire un état du manque de pluies, et prendre des mesures pour l'été 2006.

5/ Compte rendu des commissions :

a) organisation des réunions.

Chaque commission assure désormais l'organisation de ses réunions, et fait parvenir le compte rendu au service Vie participative ou à la mairie de quartier avant la réunion du bureau, pour une présentation au conseil de quartier suivant.

b) commission voirie

Une pétition des riverains de la rue Coussot a été remise au co-président du conseil de quartier. En effet ceux-ci se plaignent du stationnement des élèves infirmiers et du personnel du magasin d'orthopédie, dans la rue Coussot.

c) commission espaces verts et environnement

- idée de création d'un espace jeux derrière le cimetière de la Broche
- demande de nettoyage des haies boulevard Tardy
- place de la liberté : restauration du monument aux morts.
- Inauguration du théâtre Jean Richard
- Organisation d'une opération de nettoyage du quartier à l'occasion de la journée nationale de l'environnement.

6/ Problèmes d'odeurs et de bruit:

Lors de la dernière réunion, des problèmes d'odeurs nauséabondes et de bruit perçus par des riverains dans différents secteurs du quartier, notamment rue Saint-Symphorien, avaient été relatés.

Les odeurs : il semblerait que ces problèmes, dont l'origine semble être la zone industrielle de Saint-Florent, se soient accentués depuis. Une pétition a même été adressée au Préfet au début du mois de novembre.

La zone industrielle comporte des sites d'installation classés, relevant des compétences de la Préfecture et de la DRIRE qui ont été saisies dès les premières plaintes.

Une étude sur les odeurs menée par Atmo-Poitou Charente est en cours.

Le bruit : il s'agirait d'une sorte de ronflement, de grondement sourd dont la provenance n'est pas déterminée.

Dans le cadre d'une démarche à l'amiable, Catherine Reyssat, élue déléguée du quartier et Jean Nebas, co-président du conseil de quartier, se sont rendus sur la zone industrielle où ils ont rencontré des responsables d'Arizona Chemical. Ces derniers ont accepté le principe d'une réunion d'information à l'attention des riverains.

La Mairie de Niort et le conseil de quartier proposent donc une réunion publique d'information au cours de laquelle les responsables d'Arizona Chemical présenteront son activité, les mesures de prévention des risques industriels et répondront à toutes les questions.

Cette réunion aura lieu le mardi 24 janvier 2006 à 20h30, à la Maison de quartier (MCPT).

7/ Questions diverses :

- quid des propositions d'aménagements de la rue François Mansart afin de casser la vitesse ?
- demande de comptage de véhicules et étude de la vitesse rue Jean Jaurès.
- « affaissement du dos d'âne » situé au niveau du 98 rue Jean Jaurès.
- feuilles mortes dans la cour de la MCPT.
- Rue Jean Citroen : problème de saleté dû aux déjections canines

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

-